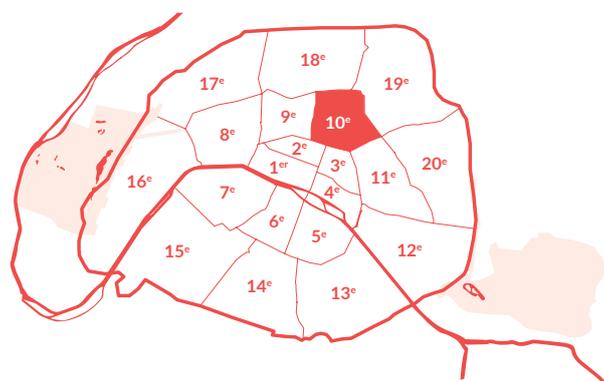


# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Une ambition au service du territoire parisien



# PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DU 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT



**SOMMARE**

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>4</b>
Préambule général	4
Présentation de la dynamique CTG	4
Le projet social de territoire : une déclinaison à l'échelle locale	5
Approche méthodologique pour l'élaboration des PST	6
<b>LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE : DÉCLINAISON DANS LE 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</b>	<b>8</b>
Les instances mises en place pour l'élaboration du PST 10 <sup>e</sup>	8
Les étapes de construction	9
<b>LE 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT EN CHIFFRES</b>	<b>12</b>
Les principales caractéristiques du 10 <sup>e</sup> arrondissement	12
Les équipements du 10 <sup>e</sup> arrondissement	15
<b>LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION</b>	<b>16</b>
Le choix des trois axes d'intervention prioritaires	16
Axe 1 : Parentalité	17
Axe 2 : Lien social, cadre de vie et participation citoyenne	19
Axe 3 : Insertion et accès aux droits	20
<b>LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE</b>	<b>23</b>
<b>LE PLAN D' ACTIONS</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>25</b>
Annexe 1 - Fiches actions	26
Annexe 2 - Partenaires	40

# PRÉAMBULE



## Préambule général

Conformément aux orientations de sa convention d'objectifs et de gestion (Cog), la Caisse d'Allocations familiales (Caf) de Paris s'engage à développer une offre d'équipements et de services de qualité en direction des familles. Afin de proposer des réponses au plus près des besoins des familles et des territoires, elle développe et met en œuvre des interventions de proximité la conduisant à jouer un rôle d'investisseur social en favorisant la participation et l'autonomie des familles.

La Ville de Paris porte une politique sociale ambitieuse. Plaçant la qualité du service et la lutte contre les inégalités au cœur de ses préoccupations, elle met en œuvre et soutient des actions en direction des familles parisiennes dans un souci constant d'adaptation, d'accessibilité et de proximité.

En signant une Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles, la collectivité parisienne et la Caf de Paris visent à consolider et conjuguer leurs politiques d'investissement social dans un objectif global de développement social du territoire parisien, mobilisateur pour l'ensemble de leurs partenaires.

## Présentation de la dynamique CTG

La CTG est une démarche de partenariat politique et stratégique qui permet de mobiliser les moyens de la Caf et de la Ville de Paris au service d'une réponse globale aux besoins repérés sur les territoires. Cette démarche qui a été expérimentée puis généralisée par la COG 2018-2022 devient le nouveau cadre partenarial entre la Ville et la Caf.

À Paris, un accord-cadre a été établi entre la Ville et la Caf de Paris pour la période 2018-2021 (avenant prolongeant la validité de l'accord jusqu'au 31 décembre 2022). Validé par la commission d'action sociale de la CAF le 12 décembre 2017, il a été adopté en Conseil de Paris le 7 février 2018 et signé le 10 juillet 2019. Cet Accord-cadre constitue le fondement de la future CTG parisienne. Il constitue un nouvel instrument de performance,

de programmation et de déclinaison territoriale des politiques sociales et familiales portées en commun par la Caf et la Ville.

Afin de permettre l'aboutissement des travaux engagés sur les territoires, cet Accord-Cadre a été unanimement prolongé par avenant pour une année, soit jusqu'au 31/12/2022.

La CTG signée entre la Caf et la Ville de Paris comprend les éléments et objectifs arbitrés au niveau central, et qui ont vocation à s'appliquer dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire parisien (exemple : création de places en crèche, ouverture et conditions de financement des centres sociaux, actions actuellement financées dans le cadre du Contrat Enfance jeunesse, etc.). Afin d'approfondir l'approche territoriale, notamment portée dans le cadre de projets structurants comme « la ville du quart d'heure » ou le « Paris de l'action sociale », chaque arrondissement parisien élabore un projet social de territoire en cohérence avec les enjeux de la CTG parisienne.

## **Le projet social de territoire : une déclinaison à l'échelle locale**

La CTG est déclinée, à l'échelle de l'arrondissement, en Projets sociaux de territoire (PST). Les PST correspondent à des plans d'actions locaux établis sur la base d'un diagnostic local partagé et visent à mettre en place des actions transversales et innovantes au service du développement des territoires et répondant à des besoins identifiés comme non couverts durant la phase de diagnostic.

Au vu du diagnostic, les équipes locales de la Caf et de la Ville de Paris élaborent le Projet social de territoire en priorisant 3 axes de travail parmi les 7 thématiques suivantes :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Lien social, cadre de vie et participation citoyenne,
- Sport, loisirs, vacances,
- Insertion et accès aux droits

Pour chacun des 3 axes, le PST retient 3 à 4 actions déclinées sous la forme de fiches actions indiquant le pilote, les partenaires, la durée, les modalités de son financement, les indicateurs de réussite et les critères d'évaluation. Ces actions peuvent notamment couvrir les champs de la parentalité ; de l'amélioration de l'accès aux droits ou l'inclusion numérique ; de la mise en réseau de partenaires pour mener des actions territorialisées ; de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ou de l'optimisation de l'accès à la citoyenneté des jeunes...

Les PST peuvent également utilement intégrer un rappel de l'existant et des actions déjà mises en œuvre sur le territoire sur les problématiques retenues.

## **Approche méthodologique pour l'élaboration des PST**

### **> Cadrage général**

Afin d'élaborer le PST, les services territorialisés de la Caf et de la Ville de Paris prennent appui sur les éléments de diagnostic territorial et dégagent 3 axes de travail prioritaires parmi les 7 thématiques proposées. Ces axes sont présentés pour validation au Maire d'arrondissement.

Ils élaborent ensuite plusieurs propositions d'actions pour chacun des 3 axes, en lien avec les partenaires locaux, associatifs et institutionnels concernés. Les fiches actions issues de ces travaux font l'objet d'une présentation finale aux élus d'arrondissement.

### **> Méthodologie**

Afin d'élaborer le PST, la Caf et les services co-pilotes de la Ville de Paris (Espaces Parisiens des Solidarités) en lien avec les autres directions de la Ville (DASCO, DFPE, DJS, DDCT) se sont entendus sur une méthodologie prenant appui sur un diagnostic territorial pour dégager des axes prioritaires pour l'arrondissement compte tenu des besoins spécifiques du territoire et bâtir sur cette base un plan d'actions resserré autour d'une dizaine de projets concrets (environ 3-4 par axes retenus).

Le diagnostic territorial est élaboré en mettant en commun les données recueillies par la Caf et par les services co-pilotes de la Ville de Paris.

Trois axes de travail prioritaires sont arrêtés avec le Maire d'arrondissement sur la base de ce diagnostic.

Le plan d'actions est élaboré en associant l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux impliqués dans les axes prioritaires retenus.

### > Instances départementales de gouvernance

Le pilotage départemental des PST s'effectue via le suivi et le pilotage de la CTG départementale en présence des élus, du secrétariat général et des directions concernées de la Ville de Paris, ainsi que de la direction générale et de la direction de l'action sociale de la Caf.





# LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE : DÉCLINAISON DANS LE 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

## Les instances mises en place pour l'élaboration du PST 10<sup>e</sup>

### LA COORDINATION ET LE PILOTAGE

- › **Un comité technique** (Cotech) réunissant les services de la Caf (responsable de territoire, chargées de développement) et de l'Espace Parisien des Solidarités (EPS) 10 (directrice, directrice adjointe à compétence sociale, coordinatrice sociale de territoire). Il vise à co-piloter la démarche globale du PST. Il se réunit en amont de chaque étape importante du projet (ateliers, groupes de travail, comités de pilotage) afin d'en définir les modalités, et assure le suivi rapproché de sa mise en œuvre.
- › **Un comité de pilotage** (Copil) local constitué de l'équipe de direction de la Caf et son responsable de territoire, l'Espace Parisien des Solidarités, la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, des représentants des directions de la collectivité parisienne concernées par la CTG et impliquées sur le territoire (EDL, DJS, DASCO, DFPE, PMI, EPI).

## LA PARTICIPATION DES ACTEURS DU 10<sup>E</sup>

› **Des ateliers** ont été organisés dans le 10<sup>e</sup>, avec les services de la Ville, les élu.es d'arrondissement et les partenaires Centres sociaux et Espaces de vie sociale, puis avec des groupes d'habitants. Ces ateliers ont été des moments phares de participation, permettant d'élaborer et d'enrichir un diagnostic partagé.

› **Des groupes de travail** ont permis d'associer l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels, à la conception et à la mise en place d'actions concrètes sur le territoire.

## Les étapes de construction

› **Un questionnaire** a été conçu en janvier 2022 par l'EPS et la Caf, à partir des constats et plans d'actions prévus dans les précédents diagnostics de territoire du 10<sup>e</sup> - Diagnostic social de la DASES de 2015 et Diagnostic CTG de 2016. Ont également été sollicitées à travers ce sondage les observations des acteurs quant aux impacts de la crise sanitaire sur la situation des habitants et les problématiques rencontrées durant cette période, ainsi que leur libre expression sur les questions les ayant particulièrement interpellés au titre de leurs missions, dans les champs thématiques définis par le PST. Le questionnaire a été administré auprès des services de la Ville concernés, des travailleurs sociaux de la Caf, ainsi que des Centres sociaux et des Espaces de vie sociale de l'arrondissement, les clubs de prévention spécialisés... 10 services dont 43 personnes y ont répondu, suscitant parfois des échanges en réunion d'équipe pour affiner les observations des acteurs de terrain.

› **Un portrait des principales caractéristiques de la population et de l'offre de service du 10<sup>e</sup>**, compilant des données statistiques institutionnelles récentes sur les 7 thématiques retenues dans l'accord-cadre CTG, a été élaboré par les bureaux d'étude de la Caf de Paris (PEPS) et de l'Observatoire social de la DASES.

› **L'atelier diagnostic** du 7 avril 2022, réunissant l'équipe territoriale de la Caf, les différents services de la Ville concernés ainsi que les élus d'arrondissement, a permis d'enrichir les éléments de diagnostic travaillés conjointement par la Caf et l'EPS. A l'issue d'un vote, trois axes prioritaires de travail ont été retenus : insertionaccès aux droits, lien social-cadre de vie-participation citoyenne, parentalité. La problématique du parcours des familles hébergées en hôtels sociaux sur le 10<sup>e</sup> a fréquemment été abordée par les acteurs. Le Copil a donc convenu que cette thématique serait travaillée de façon transversale au sein des trois groupes de travail.

› **Le 22 avril 2022, le Copil du PST 10<sup>e</sup> s'est réuni une première fois** pour valider les 3 axes prioritaires retenus lors de l'atelier diagnostic, et définir les modalités des groupes de travail. Il a également été décidé d'intégrer à la méthodologie du PST, l'organisation d'ateliers habitants, « en feedback » de l'atelier « diagnostic ».

Deux ateliers habitants ont permis de mobiliser des habitants de l'arrondissement afin de confronter leurs visions du territoire avec les éléments de diagnostic précédemment récoltés sur les 3 axes prioritaires. Le premier atelier a lieu le 17 juin 2022 avec des habitants de l'arrondissement installés depuis plus de 30 ans dans le 10<sup>e</sup>. Le second atelier s'est déroulé le 24 juin 2022 avec des familles vivant en hôtel sur le 10<sup>e</sup>. Les observations recueillies sur les différentes thématiques, non exhaustives au regard du nombre de participants rapporté au nombre d'habitants sur l'arrondissement, ont trouvé écho auprès des participants à ces ateliers et permettent d'envisager que les actions inscrites au PST 10<sup>e</sup> soient porteuses de sens pour les habitants.

**Les 3 groupes de travail correspondant aux 3 axes prioritaires retenus se sont déroulés durant les mois de mai, juin et septembre 2022.** Trois séances ont été organisées pour chaque groupe de travail en présence de 10 à 20 acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Lors de la première séance, les participants ont pu échanger, sur les éléments soulevés par les habitants, ainsi que sur des premières pistes d'actions. Les deuxième et troisième séance ont permis de prioriser les pistes d'actions évoquées et de travailler en sous-groupes sur des fiches actions opérationnelles. 11 fiches actions ont été produites au total lors des groupes de travail, dont 7 fiches actions dont la mise en œuvre est prévue à partir de 2023. Plusieurs séances de ces groupes de travail ont pu se tenir dans la nouvelle Agence familles partenaires de la Caf du territoire de Jaurès qui a vocation à favoriser une dynamique partenariale encore plus encline à coproduire des projets communs en fonction des besoins repérés.

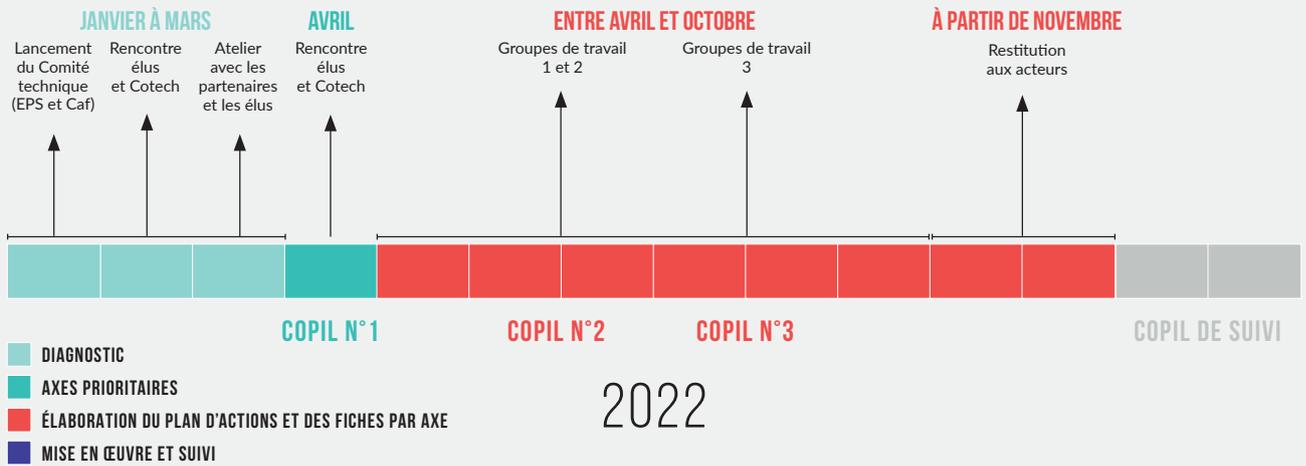
**Le 30 juin 2022 le Copil du PST 10<sup>e</sup> s'est réuni une deuxième fois** afin d'échanger sur les fiches actions produites lors des groupes de travail. Les 7 fiches actions dont la mise en œuvre est programmée à partir de 2023 ont été présentées au Copil. Il a été décidé de poursuivre leur finalisation avec les partenaires au cours d'une troisième séance de groupe de travail.

**Le troisième Copil du PST 10<sup>e</sup> s'est tenu le 19 octobre 2022,** avec pour objectif de valider les fiches actions finalisées par les partenaires.

**La restitution du document final aux partenaires et aux habitants est planifiée pour la fin du mois de novembre 2022** à la Mairie du 10<sup>e</sup> en présence de l'ensemble des acteurs du territoire : élu.es, associations, institutions et habitants.

À l'issue de cette restitution, un pilotage dynamique et continu de la démarche sera mis en place avec notamment une réunion du Copil au moins une fois par an pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions et son évaluation.

## LES ÉTAPES DE CONSTRUCTION



# LE 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT EN CHIFFRES

## Les principales caractéristiques du 10<sup>e</sup> arrondissement

### LE 10<sup>E</sup>, PARMIS LES ARRONDISSEMENTS PARISIENS LES PLUS PEUPLÉS

S'étendant sur 2,89 km<sup>2</sup>, il est habité par 90 372 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il affiche ainsi une densité de 31 271 hab/km<sup>2</sup>, ce qui fait du 10<sup>e</sup>, le quatrième arrondissement le plus densément peuplé. À l'image d'une majorité d'arrondissements parisiens, le 10<sup>e</sup> a vu sa population diminuer entre 2012 et 2017 (-0,9 % en moyenne annuelle).

Cependant, le nombre de naissances a augmenté de 3,9 % entre 2017 et 2019 (contre une baisse de -1,2 % à Paris). Le 10<sup>e</sup> est un arrondissement plutôt jeune. En effet, la part des enfants de moins de 3 ans est légèrement plus importante que pour l'ensemble du territoire parisien (3,4 % contre 3 % à Paris) et la part des 3-10 ans est de 8 % contre 7,4 % à Paris. Le nombre de familles avec enfants a fortement diminué ces dernières années, au profit d'une augmentation marquée du nombre de personnes seules et de couples sans enfants. La population de l'arrondissement reste tout de même assez mixte : le 10<sup>e</sup> demeure relativement familial, et concentre en même temps de nombreux ménages d'une personne, à l'image de la capitale.

La population du 10<sup>e</sup> affiche un revenu annuel médian inférieur à celui observé à Paris, de 26 370 € en 2017, contre 27 400 € pour Paris, avec un taux de pauvreté s'élevant à 17 %, de 2 points supérieur à la moyenne parisienne.

## ATOUTS ET RESSOURCES DU TERRITOIRE

› **Le 10<sup>e</sup> est un territoire de passage**, du fait de nombreux transports publics : les Gares du Nord et de l'Est, la Gare RER- Eole, 16 stations de métro et plus de 10 lignes de bus. Il est traversé par le Canal St Martin, espace fédérateur des habitants de l'arrondissement. Son emplacement central est source d'attractivité et on peut constater une gentrification progressive de certains quartiers.

› **Un engagement fort des acteurs du territoire et une dynamique partenariale active est à l'œuvre dans l'arrondissement.** Le 10<sup>e</sup> présente un réseau associatif dense, une offre d'équipements sociaux et de structures de lien social pour tous les âges : quatre centres d'animation, trois centres sociaux et trois espaces de vie sociales. À cette offre d'équipements s'ajoutent des actions collectives menées par les partenaires associatifs et les services sociaux en direction des familles.

Source : diagnostic DASES 2015

## FRAGILITÉS DANS LE 10<sup>E</sup>

Les écarts socio-économiques entre le 10<sup>e</sup> et le reste de Paris tendent à se réduire, néanmoins des problématiques subsistent à certains endroits de l'arrondissement.

La population du 10<sup>e</sup> affiche un revenu annuel médian inférieur à celui observé à Paris, de 26 370 € en 2017, contre 27 400 € pour Paris, avec un taux de pauvreté s'élevant à 17 %, de 2 points supérieur à la moyenne parisienne.

Par ailleurs, le 10<sup>e</sup> enregistre un taux de chômage (au sens du recensement de l'Insee) relativement élevé (12,7 % contre 11,9 % à Paris), et de façon notable, plus important chez les femmes. Le recours au RSA y est également important, malgré une diminution sur les dernières années, avec 5,5 % de la population du territoire couverte par l'allocation (4,7 % en moyenne à Paris).

Comparativement au parc de logements parisien, celui du 10<sup>e</sup> est beaucoup plus ancien : la moitié des résidences principales de l'arrondissement a été construite avant 1919. Le parc de logements est donc potentiellement plus vétuste, et davantage sujet à des problèmes d'inconfort. Par ailleurs, on constate une surreprésentation des studios et des logements de petite taille sur l'arrondissement ainsi qu'une suroccupation élevée dans les quartiers du nord et de l'est du 10<sup>e</sup>. Les logements sociaux représentent une part assez faible des résidences principales (12 % contre 18 à Paris) mais cette part a tendance à augmenter plus qu'à l'échelle parisienne (+2.6 % / an en moyenne entre 2012 et 2017 contre +0.1 à Paris). Par ailleurs, le parc social du 10<sup>e</sup> arrondissement est plus à destination des ménages aux revenus plus modestes (13 % de PLAI).

Le 10<sup>e</sup> compte un quartier prioritaire de la politique de la ville – Grand Belleville 5 500 habitants et deux quartiers de veille active – Les Portes et Buisson Saint Louis Sainte Marthe Grange aux Belles – regroupant au total 38 200 habitants. 41 % des habitants de l'arrondissement habitent un quartier

Politique de la ville ; sur un tiers de la superficie de l'arrondissement : le secteur Ouest avec le quartier de veille active des Portes Ouest, et le secteur Est composé du quartier Buisson St Louis – Ste-Marthe (Grand Belleville 10<sup>e</sup>), du quartier de veille active Grange aux belles et du quartier de veille active Saint-Maur – Parmentier.

L'arrondissement accueille des populations en grande difficulté économique et sociale. On dénombre 929 places d'hébergement d'urgence soit 9,7 places pour 1 000 habitants, contre 6,5 pour Paris ; 1 243 chambres en hôtel meublé soit 9 % des chambres en hôtel meublé de Paris. Il concentre un grand nombre de personnes sans abri, avec 294 personnes dormant à la rue dénombrées à l'occasion de la nuit de la solidarité 2021, notamment autour des Gares, des squares Alban Stratagne, Villemin, Saint Laurent et du Canal St-Martin.

Sources : diagnostic social de la DASES 2015 / Nuit de la solidarité 2021 / Evaluation à mi-parcours du contrat de ville APUR 2019 / DSOL 2022 / Diagnostic PEPS 2022 Caf de Paris.

## LE PROFIL DES FAMILLES DU 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

20 984 familles résident dans le 10<sup>e</sup> ; 17 % sont des familles monoparentales (-2 % en comparaison avec Paris), 8 % sont des familles nombreuses, comme pour l'ensemble du territoire parisien.

Parmi les 181 foyers hébergés en hôtels sociaux et suivies par le SSP, 57 % sont des parents isolés (femmes) soit 97 familles avec 1 à 4 enfants ; 34 % sont des couples, 9 % sont des personnes isolées.

Sources : PEPS Caf de Paris / EPS - DSOL 2022

## Les équipements du 10<sup>e</sup> arrondissement

### PETITE ENFANCE - ENFANCE

44

CRÈCHES ET MODES DE GARDE COLLECTIFS POUR 1 832 PLACES, SOIT UN TAUX DE COUVERTURE EN ACCUEIL COLLECTIF DE 60 % COMME L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE PARISIEN

6

RELAIS PETITE ENFANCE (ANCIENNEMENT RAM/RAP)

4

CENTRES DE PMI

1

MATERNITÉ

33

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES ET POLYVALENTS

20

ALSH

Source : DFPE 2020

### JEUNESSE

1

MISSION LOCALE

2

ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

4

CENTRES PARIS ANIM'

Source : DASES 2020

### LIEN SOCIAL, CADRE DE VIE, PARTICIPATION CITOYENNE

3

CENTRES SOCIAUX

3

ESPACES DE VIE SOCIALE

Source : Caf 2022

### PARENTALITÉ

2

LAEP

1

LUDOTHÈQUE

1

MÉDIATION FAMILIALE

1

LIEU RESSOURCE PARENTALITÉ (ESPACE PARENTS DE LA CAF)

Source : Caf 2019

### SPORT, LOISIRS, VACANCES

4

CENTRES PARIS ANIM'

6

CLUBS SPORTIFS

Source : DJS 2022

### INSERTION, ACCÈS AUX DROITS

4

STRUCTURES FINANÇÉES AU TITRE DE L'ACCÈS AUX DROITS PAR LA VILLE DE PARIS

4

STRUCTURES ET DISPOSITIFS D'INCLUSION NUMÉRIQUE

1

POINT NUMÉRIQUE CAF

Source : Caf 2020/ DASES 2019



# LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

## Le choix des trois axes d'intervention prioritaires

Le diagnostic partagé entre les différents partenaires du présent PST a permis de repérer plusieurs besoins prioritaires sur le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Au regard de la méthodologie définie dans le cadre du PST, et sur la base des éléments du diagnostic, 3 axes d'interventions prioritaires ont été retenus par le comité de pilotage :

1. Parentalité.
2. Lien social, cadre de vie, participation citoyenne.
3. Insertion et Accès aux droits.

Il a été également décidé par le comité de pilotage de porter une attention particulière sur la thématique du parcours des familles hébergées en hôtel social, et de la travailler de façon transversale à travers les 3 axes retenus.

Des actions spécifiques, décrites dans les différentes fiches actions annexées au document, ont été définies par les différents acteurs mobilisés dans le cadre de groupes de travail du PST, afin de répondre aux différents enjeux identifiés dans ces trois axes d'intervention.

## Axe1 : Parentalité

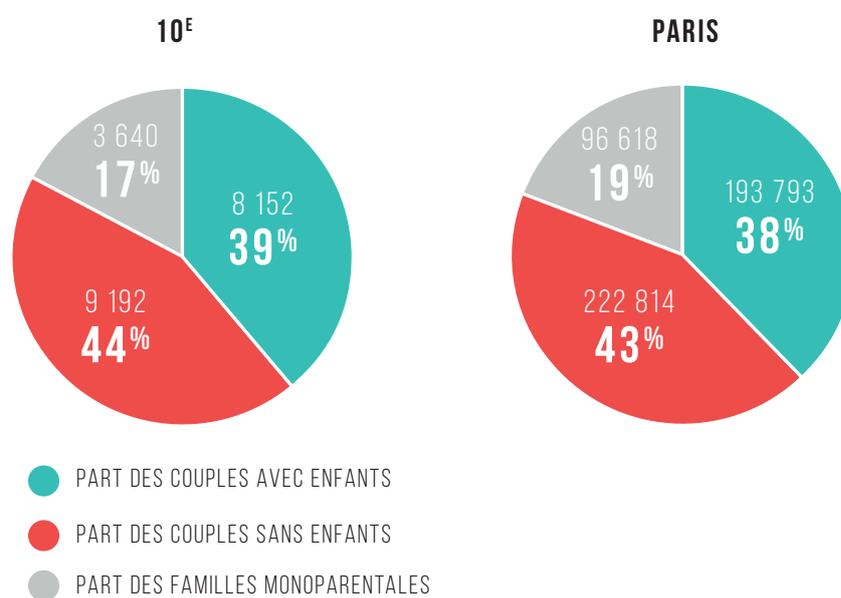
### CHIFFRES CLÉS

20 984 familles résident dans le 10<sup>e</sup> :

- 3 640 sont des familles monoparentales, soit 17 % contre 19 % à Paris.
- 1 757 sont des familles nombreuses, soit 8 % comme pour l'ensemble du territoire parisien.

Source : Insee 2017

### SITUATION FAMILIALE



Source : Insee 2017

### REVENU MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION (POUR LES FOYERS ALLOCATAIRES DE LA CAF)

	10 <sup>E</sup> ARRONDISSEMENT	PARIS
Couples avec enfants	2 964 €	2 776 €
Couples sans enfants	975 €	1 002 €
Isolé avec enfants	1 057 €	1 073 €
Isolé sans enfants	926 €	938 €

Source : Caf 2021

## ÉLÉMENTS QUALITATIFS

Le besoin de soutien à la fonction parentale des familles d'enfants de tous âges a été évoqué par les partenaires, à la croisée des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité. Plusieurs enjeux sont apparus dans les réponses aux questionnaires et lors de l'atelier diagnostic :

- Sur l'information et l'interconnaissance entre professionnels : un certain nombre de partenaires se rencontrait pour la première fois à l'occasion des travaux du PST 10<sup>e</sup>, et ont exprimé le besoin de travailler plus étroitement ensemble pour d'une part, fluidifier la circulation des informations à des fins de meilleure orientation des familles et d'autre part, mieux se connaître entre acteurs.
- Sur la scolarité et la formation : de nombreux parents restent démunis face à la scolarité de leurs enfants, notamment en situation de décrochage scolaire ou d'exclusion<sup>1</sup>. Parmi les freins évoqués, le manque d'outils sur les attendus, les barrières du numérique et de la langue ainsi que la faiblesse des liens entre établissements scolaires et parents, renforcent l'éloignement des familles du système éducatif.

Enfin, les travaux menés ont affirmé la nécessité de porter une attention particulière à des publics spécifiques, particulièrement vulnérables et en fort besoin de répit parental : les familles monoparentales, les familles hébergées à l'hôtel, ainsi que les familles avec des enfants en situation de handicap.

Les participants ont également souligné la fragilité de familles qui cumulent parfois les difficultés citées précédemment, et leur empêchement à s'inscrire durablement dans des dispositifs d'aide et de conseils à la parentalité.

Cet axe parentalité dans le PST du 10<sup>e</sup> a vocation à s'articuler pleinement avec le Schéma Parisien des Services aux Familles (SPSF). En effet, ce schéma vise à renforcer et dynamiser le partenariat entre les acteurs parisiens intervenant auprès des familles sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité.



© Antoine Muller - Mairie du 10<sup>e</sup>

<sup>1</sup> - 1 906 enfants sont inscrits au collège, 1 778 au lycée ; 309 personnes âgées de 15 à 19 ans sont déscolarisées - soit 8% de la tranche d'âge contre 6 % à Paris (sources : DASCO 2020-2021 / Insee 2017).

## Axe 2 : Lien social, cadre de vie et participation citoyenne

### CHIFFRES CLÉS

- 57,9 % de résidences principales de 1 ou 2 pièces (contre 54,6 % à Paris).
- 12,1 % de résidences principales suroccupées contre 12,4 % à Paris.
- Les quartiers Faubourg du Temple (15 %) Louis Blanc (14 %) et Grange-aux-Belles (14 %) sont fortement concernés par la suroccupation des résidences principales .

La moitié des résidences principales de l'arrondissement a été construite avant 1919, contre un tiers des résidences principales parisiennes.

- 8,6 % de résidences principales inconfortables, sans salle de bains ou toilettes contre 7,4 % à Paris. Les quartiers Porte Saint-Denis et Saint-Vincent-de-Paul enregistrent les proportions de résidences principales inconfortables les plus élevées de l'arrondissement (10 %).

Source : Insee 2017

**Plus d'un tiers des résidences principales occupées en 2017 le sont par des propriétaires (35 %).** Concernant les résidences principales occupées par des locataires (60 %), 48 % relèvent du parc privé et 12 % du parc social (respectivement 44 % et 18 % à l'échelle parisienne) .

Nombre de logements sociaux SRU : 7 860 soit 15,2 %.

Source : SRU 2019

Le nombre de logements locatifs sociaux a fortement augmenté entre 2012 et 2017 dans l'arrondissement (+ 2,6 %/an en moyenne, soit 660 logements de plus), une tendance contraire à la stabilité parisienne (+ 0,1 %/an).

Le 10<sup>e</sup> arrondissement compte trois centres sociaux et trois espaces de vie sociale.



## ÉLÉMENTS QUALITATIFS

La méthodologie employée par les pilotes de ce groupe de travail, appelée « Approche Orientée Changement », les a amenés à questionner les participants aux changements souhaités à l'horizon 2027 sur la thématique, afin d'établir une vision globale et à long terme pour l'arrondissement. Cette approche a pour ambition que les actions imaginées par la suite en lien avec ces changements souhaités soient davantage porteuses de sens pour les habitants.

La question de l'alimentation est apparue comme un élément central de cette thématique, à la fois sur le plan de la lutte contre le gaspillage comme de la santé et de la solidarité, avec la nécessité pour les partenaires de pouvoir accompagner les familles sur le sujet d'une alimentation saine et à moindre coût.

Autre aspect évoqué sur le plan du cadre de vie des habitants, le besoin d'intervention auprès des familles dans la maîtrise des consommations d'énergie pour limiter les factures, tant dans un cadre collectif qu'individuel, est mis en avant.

Enfin, il est à noter un essoufflement de la participation des habitants dans les différentes démarches/dispositifs participatifs institutionnels à l'œuvre dans l'arrondissement, avec le constat d'un besoin de clarification des démarches existantes, la question de la place des jeunes dans ces instances, et le temps important s'écoulant entre la consultation et la mise en œuvre des projets, ce qui peut avoir pour effet d'induire une perte de sens pour les habitants.

Changement souhaité n° 1 : d'ici 2027, les habitants du 10<sup>e</sup> ont accès à une alimentation saine et à moindre coût, et ils peuvent s'impliquer dans les solutions d'accès réparties sur le territoire.

Changement souhaité n° 2 : d'ici 2027, les habitants du 10<sup>e</sup> notamment les publics les plus éloignés des démarches existantes de participation, décident et mettent en œuvre le projet dont ils sont à l'initiative.

## Axe 3 : Insertion et accès aux droits

### CHIFFRES CLÉS

- 26 370 € de revenu médian par unité de consommation, contre 27 400 € à Paris (soit le 5<sup>e</sup> arrondissement avec le revenu médian le plus faible) avec une tendance à la hausse entre 2012 et 2017 mais des disparités entre l'ouest de l'arrondissement qui affiche un revenu supérieur à la médiane parisienne et l'est plus modeste.
- 17,4 % de taux de pauvreté, contre 15 % à Paris.

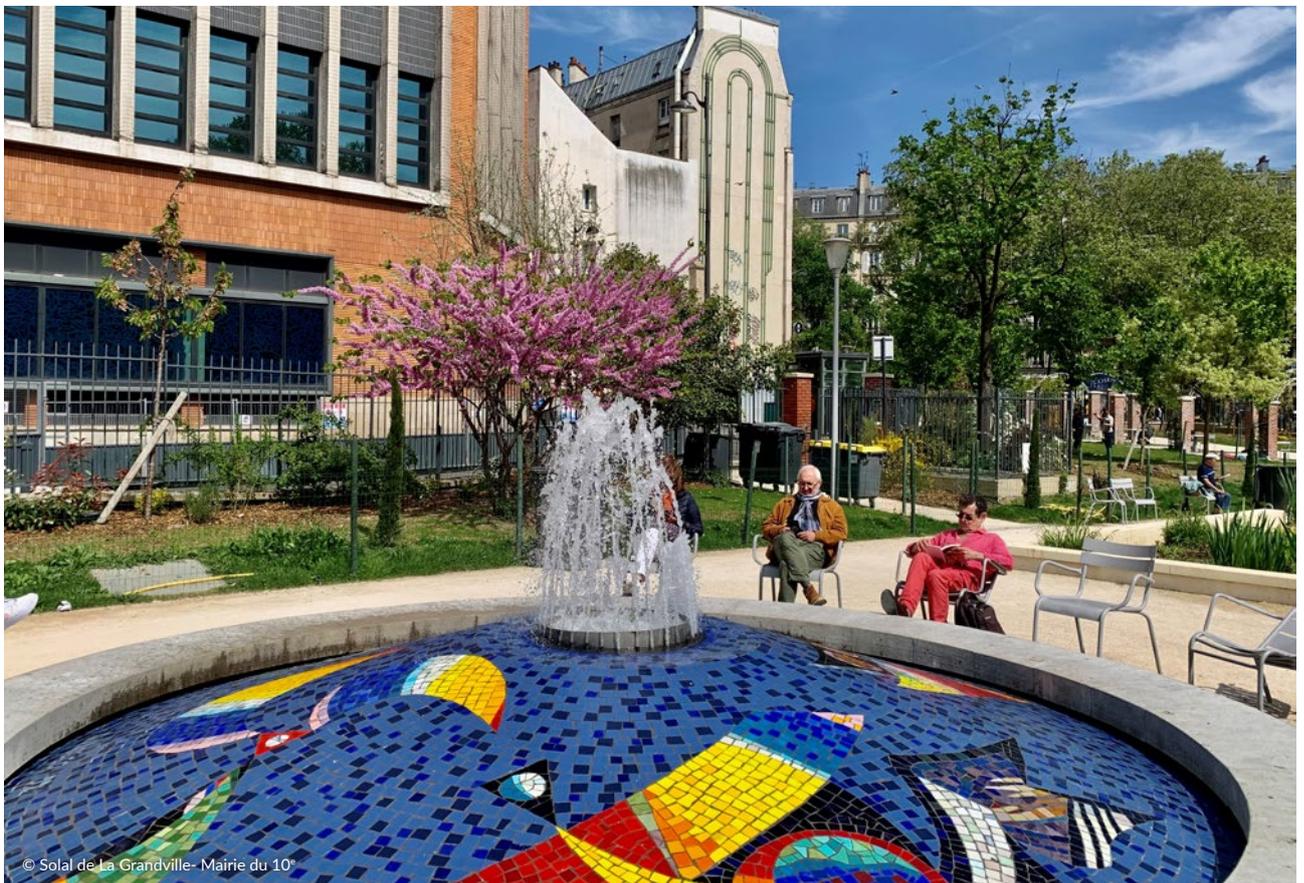
Source : Insee 2017

Les prestations sociales et familiales composent 3,4 % du revenu annuel médian, une proportion légèrement importante que celles observées aux échelles parisienne (3 %), francilienne (4 %) et nationale (5 %).

- 17 % des allocataires du 10<sup>e</sup> sont bénéficiaires du RSA (contre 16 % à l'échelle parisienne) et 24 % bénéficient de la PPA (contre 23 % sur le territoire parisien).
- 27 % des foyers allocataires de la CAF peuvent être considérés comme dépendant des prestations : celles-ci représentent plus de la moitié de leur revenu (c'est le cas de 25 % des allocataires Parisien·ne·s)

Source : Caf juin 2020

En 2019, ce sont 1 259 allocations exceptionnelles (AE) et 2 003 aides au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance qui ont été accordées, par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, aux ménages du territoire (un ménage pouvant bénéficier d'une aide plusieurs fois dans l'année). Entre 2014 et 2019, le nombre de foyers ayant bénéficié d'au moins une AE a augmenté de +10 % dans l'arrondissement, à rebours de la tendance parisienne qui voit dans le même temps une baisse de -17 %. Le 10<sup>e</sup> s'affiche également comme le territoire qui enregistre une très forte hausse du nombre d'aides financières versées à des familles au titre de l'ASE sur la période (+70 %).



## ÉLÉMENTS QUALITATIFS

En matière d'accès aux droits, l'enjeu du non-recours est central dans l'arrondissement. En 2021, le 10<sup>e</sup> a été choisi comme terrain d'expérimentation de la démarche "Territoire Zéro Non-Recours" portée par la Ville de Paris, avec le concours des organismes de sécurité sociale.

Cette démarche fait écho à la nécessité pour les acteurs relais du territoire et les institutions de renforcer leurs échanges pour lutter contre le non-recours aux droits des personnes dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Le PST 10<sup>e</sup> a permis aux partenaires de partager leurs observations de terrain en croisant besoins et ressources existantes, afin de faire naître des actions concrètes, notamment pour « aller vers » les publics les plus éloignés et éviter les ruptures de droit. En 2022, le dispositif se poursuit et est rebaptisé « Territoire Accès aux droits ».

En particulier, les acteurs ont pu souligner que la dimension de la dématérialisation des démarches administratives, la complexité des outils et des documents de communication, l'absence de matériel adéquat, le sentiment de manque de visibilité sur le traitement de leurs dossiers constituent des difficultés majeures dans l'accès aux droits des personnes. Il est avancé la nécessité de coordonner l'action des institutions et des structures associatives, le besoin d'interconnaissance partenariale et d'une présence physique afin de mieux accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches.

Les échanges entre les acteurs ayant été davantage marqués par la thématique de l'accès aux droits que par la thématique Insertion, celles-ci n'ont pas fait l'objet de discussions majeures ni de propositions d'actions dans le cadre des travaux du PST 10<sup>e</sup>.



# LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le projet.

Le comité de pilotage a vocation à se réunir au moins une fois par an pour suivre la mise en œuvre du PST, selon le calendrier et les indicateurs inscrits dans chacune des fiches actions. Il se réserve le droit de faire évoluer le plan d'actions et d'ajuster le contenu des fiches actions en fonction des besoins et actualités du territoire.

Le comité technique assure le suivi rapproché de la mise en œuvre du PST et se réunit plusieurs fois par an, notamment en amont des comités de pilotage.

Deux indicateurs globaux de suivi doivent permettre de suivre la mise en œuvre du PST 10<sup>e</sup> : niveau de réalisation des actions prévues dans le plan d'actions, nombre et type de participants aux diverses actions...

# LE PLAN D'ACTION

AXE	N° FICHE ACTION/ ENJEU	TITRE DE L'ACTION	PILOTE (S) DE L'ACTION	PUBLICS CIBLES	1 <sup>ERE</sup> SEM. 2023	2 <sup>E</sup> SEM. 2023	2024 ET APRÈS
AXE 1 PARENTALITÉ	FA I-1	Réseau « parentalité »	CASPE / Caf/ EPS	Acteurs du champ « parentalité »			
	FA I-2	Groupe projet « Lien familles-écoles »	CASPE /Caf / EDL / Éducation nationale	Parents d'enfants scolarisés dans le 10 <sup>e</sup>			
	FA I-3	Groupe Projet « Familles en hôtel et Répit parental »	EPS	Familles logées à l'hôtel pouvant cumuler d'autres difficultés			
AXE 2 LIEN SOCIAL, CADRE DE VIE ET PARTICIPATION CITOYENNE	FA II-1	Cartographie accès à une alimentation saine et à moindre coût	EDL / EPS / Mairie du 10 <sup>e</sup> / FAS	Tous les habitants du 10 <sup>e</sup> susceptibles d'être concernés.			
	FA II-2	Action collective « Mangez mieux à moindre coût »	Caf / EPS / CS Aires 10	Public repéré par les Travailleurs Sociaux et les centres sociaux Habitants et usagers du 10 <sup>e</sup>			
	FA II-3	Renouveler les modalités de participation citoyenne	EPS / DDCT – EDL/ Mairie du 10 <sup>e</sup> et chargés de coopération des centres sociaux	Public exclu et public à forte participation des instances existantes Habitants et usagers du 10 <sup>e</sup>			
	FA II-4	Aide et structuration de projet d'habitants	Proposition à valider en 2023 : MVAC	Habitants du 10 <sup>e</sup>			
AXE 3 INSERTION ET ACCÈS AUX DROITS	FA III-1	Forums professionnels « Accès aux droits »	Mairie du 10 <sup>e</sup> / CAF/ EPS	Professionnels de l'arrondissement			
	FA III-2	Actions Aller vers	EPS / Caf / EDL	Habitants du 10 <sup>e</sup>			
	FA III-3	Modalités d'accueil	CAF/Ville de Paris (DSOL)	Usagers, professionnels de l'accueil			
	FA III-4	Cartographie « accès aux droits »	Proposition à valider en 2023 : Mairie du 10 <sup>e</sup>	Professionnels de l'arrondissement			

En gris, les fiches actions retenues par les groupes de travail mais non retenues pour une mise en œuvre dès 2023 du fait d'une nécessaire priorisation ou du fait d'orientations à venir ou à préciser par les institutions concernées. Ces fiches ne figurent pas dans les annexes du présent document et les modalités d'action envisagées pourront être amenées à évoluer en fonction du contexte.

# ANNEXES

# ANNEXE 1

## FICHES ACTIONS

### FA I-1 FICHE ACTION

### AXE 1 : PARENTALITÉ

---

#### ENJEU

DÉVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS ET LES SYNERGIES. D'ICI 2027, LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE AGISSANT DANS LE DOMAINE DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ AURONT UNE CONNAISSANCE DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS ET PRENDRONT APPUI SUR LE RÉSEAU PARENTALITÉ DU 10<sup>E</sup> POUR ORGANISER LEURS ACTIONS ET DÉVELOPPER LES PROJETS AUPRÈS ET AVEC LES FAMILLES.

#### NOM DE L'ACTION

Réseau Parentalité du 10<sup>e</sup>

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Créer un réseau de partenaires.
- Améliorer l'interconnaissance des acteurs du territoire.
- Identifier les spécificités de chaque acteur.
- Renforcer, développer les échanges d'informations et autour des pratiques.

#### PILOTE (S)

- CASPE 10
- Appui EPS
- Appui Caf

## **DESCRIPTION**

Dans un contexte de mise en suspens du partenariat traditionnel pendant la période 2020-22 et l'apparition de nouveaux besoins, il apparaît nécessaire de proposer la mise en œuvre d'actions concertées auprès du public du territoire.

La création d'une coordination de l'ensemble des partenaires et intervenants dans le champ de la parentalité est le préalable indispensable au déploiement d'actions notamment pour :

- Renforcer la connaissance des publics.
- Renforcer la connaissance des missions, des dispositifs et des modes d'intervention des partenaires.
- Identifier et répondre aux besoins des familles du territoire.
- Renforcer les actions autour du lien social, de la prévention et de l'accès aux droits.
- Soutenir les familles en difficultés (fragilité socio-économique, familles à l'hôtel, situation de handicap).

Action : organiser une rencontre trimestrielle du Réseau « chapeau » parentalité ; à l'occasion de la première rencontre du Réseau, les échanges porteront notamment sur la constitution et le lancement des deux groupes projets liés aux deux autres fiches-actions de l'axe parentalité Groupe Projet « Familles en hôtel et Répit parental » et Groupe projet « Lien familles-écoles ».

Le réseau parentalité du 10<sup>e</sup> s'inscrira dans l'axe 1 du SPSF « Améliorer l'information des familles et des acteurs qui les accompagnent en matière de ressources locales sur l'accueil de l'enfant et le soutien à la parentalité » et notamment dans la mise en œuvre de l'objectif 1 de cet axe 1 « Dynamiser l'animation des réseaux locaux de soutien aux parents » qui prévoit trois rencontres annuelles entre l'animation départementale des réseaux parentalité portée par la Caf et les référentes familles de la Ville de Paris.

## **PARTENAIRES**

L'ensemble des acteurs impliqués dans le champ de la parentalité.

## **PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**

Familles de l'arrondissement, notamment les familles en difficultés (fragilité socio-économique, familles à l'hôtel, situation de handicap).

## **TERRITOIRE D'INTERVENTION**

10<sup>e</sup> arrondissement.

## **DURÉE DE L'ACTION**

Action pérenne.

## **COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISÉS**

Mobilisation des ressources internes des partenaires, nécessaires au pilotage de la fiche action.

Coût du moment de convivialité lors des accueils du Réseau.

## **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

- 3 réunions annuelles.
- Nombres de participants dans le Réseau.

## **PÉRIODE**

1<sup>er</sup> semestre 2023.

## FA I-2 FICHE ACTION

### AXE 1 : PARENTALITÉ

#### ENJEU

**D'ICI 2027, LES PARENTS DU 10<sup>E</sup> DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISÉS SERONT OUTILLÉS À CHAQUE RENTRÉE POUR MIEUX COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE LA SCOLARITÉ DE LEURS ENFANTS.**

#### NOM DE L'ACTION

Groupe projet "Lien familles-écoles"

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- État des lieux des projets de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à l'échelle du 10<sup>e</sup>.
- Développer les liens entre les parents et l'école, via un dispositif de médiation si nécessaire, afin de favoriser la réussite éducative.

#### PILOTE (S)

- CASPE
- Caf
- EDL
- Éducation nationale

#### DESCRIPTION

- Constat 1 : Les parents les plus éloignés des institutions scolaires se trouvent démunis dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants. Ils expriment ne pas connaître d'outils accessibles pour comprendre les attendus de l'environnement scolaire. Parmi eux, certains rencontrent des difficultés de maîtrise du numérique.
- Constat 2 : Il n'est pas toujours simple pour les parents de créer des liens réguliers avec les équipes éducatives des écoles du 10<sup>e</sup>, ainsi qu'avec les structures de prévention sur les exclusions scolaires. Il serait sans doute nécessaire de déployer encore davantage les efforts des partenaires en matière d'actions de médiation famille-école, notamment pour les parents allophones.

#### • Actions :

- État des lieux du fonctionnement des CLAS existants (notamment dimension relation équipe éducative et implication des parents) et repérage des besoins et des zones de couverture du 10<sup>e</sup> à renforcer.
- Mise en œuvre d'un dispositif expérimental de médiation parents -école à l'échelle d'un établissement identifié par l'ensemble des pilotes, porté par une association ou une institution, à identifier en lien avec la CASPE. Cette médiation pourrait se faire par une personne ressource d'un des partenaires du territoire ou par une action à dimension collective qui pourrait être financée dans le cadre du dispositif REAAP.

Cette action se veut complémentaire à celles prévues dans le cadre du SPSF pour l'axe 6 « Enrichir l'offre d'accompagnement et de services aux familles sur les différents temps de l'enfant » et notamment l'objectif 2 « Développer des actions facilitant les liens entre les familles et l'École ». Elle s'articulera également avec les actions déployées dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT).

## PARTENAIRES

- Associations portant un CLAS sur le 10<sup>e</sup>.
- Association du champ de la médiation scolaire.
- Personne ressource sur le PEDT 10<sup>e</sup>.
- Référents Éducatif Ville (REV) du 10<sup>e</sup>.

## PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

Parents d'enfants scolarisés.

## TERRITOIRE D'INTERVENTION

10<sup>e</sup> arrondissement.

## DURÉE DE L'ACTION

État des lieux CLAS au 1<sup>er</sup> semestre 2023.  
Amorçage de la réflexion avec la CASPE au 1<sup>er</sup> semestre 2023.  
Prise de contact établissements et associations.  
Mise en œuvre expérimentation au 2<sup>e</sup> semestre 2023.

## COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISÉS

Mobilisation des ressources internes aux institutions pour le pilotage de la fiche action.  
Mobilisation d'une personne ressource parmi les partenaires associés à l'action par établissement pour assurer la fonction de médiateur parent-école.  
Ou montage d'un projet collectif réunissant des parents pouvant être financé dans le cadre du dispositif REAAP.

## RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Résultat 1 : État des lieux des CLAS existants et de leur fonctionnement (lien avec les établissements et lien les parents ; lien entre les porteurs de CLAS) ; recenser les besoins spécifiques des familles en matière d'outils et d'accompagnement.

Indicateur 1 : Production d'un état des lieux réalisé pour le début du deuxième semestre 2023 (rentrée scolaire 2023).

- Résultat 2 : Prise de contact avec un établissement scolaire repéré comme prioritaire du point de vue du besoin de médiation en direction des parents (via CASPE). Mise en place d'une expérimentation à la rentrée 2023-2024 d'une action de médiation familles-école dans cet établissement au cours de l'année 2022-2023. Évaluation conduite en juin 2024.

Indicateur 2 : au moins une école bénéficiaire de cette expérimentation à la rentrée 2023 ou 2024.

## PÉRIODE

2023

## FA I-3 FICHE ACTION

### AXE 1 : PARENTALITÉ

---

#### ENJEU

**D'ICI 2027, LES PARENTS REPÉRÉS COMME ÉTANT PARTICULIÈREMENT ISOLÉS ET PRÉCAIRES (HÉBERGÉS EN HÔTEL SOCIAL, POUVANT CONJUGUER MONOPARENTALITÉ, HANDICAP OU MALADIE D'UN DES ENFANTS) POURRONT SE VOIR PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ LIÉ À LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES (RÉPIT PARENTAL, INFORMATIONS, ACTIONS PARTAGÉES PARENTS-ENFANTS).**

#### NOM DE L'ACTION

Groupe Projet « Familles en hôtel et Répit parental »

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans le cadre du réseau parentalité du 10<sup>e</sup> :

- Favoriser une meilleure connaissance des acteurs concernant la prise en charge sociale des familles en hôtel social.
- Établir un état des lieux précis des besoins en matière de soutien à la parentalité de ces familles et leur permettre de mieux repérer les actions d'aide sur l'arrondissement.
- À partir de cet état des lieux, repérer des actions innovantes à soutenir ou développer une expérimentation en direction de ces parents en 2024.
- En N+2 du PST, évaluer l'expérimentation conduite pour poursuite, évolution, essaimage.

#### PILOTE (S)

- Espace Parisien des Solidarités 10<sup>e</sup>

#### DESCRIPTION

Constats : Les parents en situation de précarité qui cumulent parfois différentes problématiques se saisissent avec difficulté des dispositifs de droit commun existants.

Ces parents ont parfois besoin de temps de répit (sans les enfants).

Enfin, les acteurs qui accueillent ou accompagnent ces familles au quotidien connaissent peu les circuits de prise en charge de ces familles et leurs interlocuteurs.

Actions envisagées :

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le circuit de prise en charge d'une famille en hôtel social et les différents accompagnements proposés.
- Recueillir les expériences et avis de familles concernées actuellement, ou par le passé, par ces problématiques.
- Créer des outils de diffusion de ce circuit et des actions de soutien (à l'attention des acteurs, mais également des familles), comme aide au repérage et à la connaissance des acteurs.
- Repérer des actions innovantes sur le 10<sup>e</sup> voire sur d'autres arrondissements qui vivent des questions similaires.
- Développer toutes actions qui répondraient aux besoins identifiés par le groupe projets sur le territoire du 10<sup>e</sup>.

## **PARTENAIRES**

Dans le cadre du Réseau parentalité du 10<sup>e</sup> (associations et partenaires institutionnels), solliciter la participation au groupe projet « Familles en hôtel et Répit parental » des acteurs en lien avec les parents-cibles.

## **PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**

Familles en situation d'isolement et de précarité logées en hôtel social.

## **TERRITOIRE D'INTERVENTION**

10<sup>e</sup> arrondissement.

## **DURÉE DE L'ACTION**

Action qui débiterait au premier trimestre 2023, après une première rencontre du réseau parentalité « chapeau ». Des points d'étape réguliers permettraient de présenter les outils mis en forme et les besoins identifiés.

## **COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISÉS**

Mobilisation des ressources internes aux institutions pour le pilotage de la fiche action.

Mobilisation d'une personne ressource parmi les partenaires associés à l'action par établissement pour assurer la fonction de médiateur parent-école.

Ou montage d'un projet collectif réunissant des parents pouvant être financé dans le cadre du dispositif REAAP.

## **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

- Résultat 1 : État des lieux des ressources existantes à destination des familles à l'hôtel, mis à jour régulièrement et diffusé dans le cadre du réseau parentalité.

Indicateur : un état des lieux réalisé et diffusé au réseau parentalité dès le second semestre 2023.

- Résultat 2 : Des outils favorisant une meilleure connaissance des circuits de prise en charge et d'accompagnement des familles logées à l'hôtel sont créés et diffusés ; une action collective est développée en direction des parents cibles hébergés en hôtel, portée par une association ou un collectif d'associations.

Indicateurs : réalisation de l'action collective en 2024 au profit de ces familles ; taux de satisfaction des familles ; effets observés sur la relation parent-enfant chez les familles.

## **PÉRIODE**

1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## FA II-1 FICHE ACTION

### AXE 2 : LIEN SOCIAL / CADRE DE VIE / PARTICIPATION CITOYENNE

---

#### ENJEU

**D'ICI 2027, LES HABITANTS DU 10ÈME ONT ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES ET À MOINDRE COÛT, ET ILS PEUVENT S'IMPLIQUER DANS LES SOLUTIONS D'ACCÈS RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE**

#### NOM DE L'ACTION

**Cartographie accès à une alimentation saine et à moindre coût**

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Établir un état des lieux sur les possibilités d'accès à une alimentation saine, à moindre coût et accessible au plus grand nombre dans le 10<sup>e</sup>.
- Diffuser les éléments de l'état des lieux aux habitants via les partenaires si besoin.

#### PILOTE (S)

- EDL
- EPS
- Mairie du 10<sup>e</sup>
- Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)

#### DESCRIPTION

1<sup>er</sup> objectif : état des lieux.

- 1 : Rassembler les partenaires et recenser l'existant.
- 2 : Rechercher et repérer les zones non ou peu couvertes.

2<sup>e</sup> objectif : diffusion.

- 1 : réunir des habitants concernés par la cartographie et les associer pour définir les contenus d'informations nécessaires et les supports les plus adaptés pour la diffusion (livret, numérique...).
- 2 : réaliser le support.
- 3 : diffuser le support.

## PARTENAIRES

- Participants des coordinations existantes : distributions et épiceries solidaires.
- Centres d'hébergements, Samu Social, DEVE, ANDES IDL, centres sociaux, collectif 4 C.

Certains des partenaires listés ici n'ont pas pu participer aux séances du groupe de travail des PST, soit parce qu'ils n'étaient pas disponibles, soit parce qu'ils n'ont identifiés que pendant les séances du groupe de travail. Le recensement permettra également d'identifier davantage de partenaires.

## PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

Tous les habitants du 10<sup>e</sup> susceptibles d'être concernés.

## TERRITOIRE D'INTERVENTION

10<sup>e</sup> arrondissement.

## DURÉE DE L'ACTION

L'action globale pourrait être envisagée durant toute la période du PST.  
Les deux objectifs cités dans cette fiche sont envisagés sur quelques mois à partir du premier semestre 2023.

## COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISÉS

Des coûts de formalisation et de diffusion de la cartographie seront sans doute nécessaires mais ils ne peuvent être déterminés pour l'instant tant que le support le plus adapté n'a pas été choisi.

## RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Cartographie des endroits où cuisiner (cuisines partagées accessibles).
- Cartographie des endroits où s'approvisionner (épiceries solidaires, marchés solidaires, marchés, lieux de distributions, de "ramasse alimentaire", de glanage).
- D'ici la réalisation des deux objectifs de l'action, des informations sont diffusées en fonction des modalités et du support choisi (nombre de supports imprimés et distribués, nombre de consultations du support numérique).

Des éléments d'évaluation plus ambitieux visant l'impact sur les bénéficiaires cibles auraient pu être énoncés mais ils auraient très difficilement mesurables et les modalités nécessaires trop complexes à mettre en œuvre.

## COMMENTAIRES

Il est à noter qu'il existe déjà des supports prévus pour ce type d'informations comme l'application PEPS de la ville de Paris. Il semble néanmoins que PEPS soit très peu utilisé par les habitants pour l'instant. Cependant, il est également nécessaire de souligner qu'il existe un recensement déjà très exhaustif en ligne grâce au Soliguide.

En fonction de l'évaluation pour donner suite à la réalisation de cette action, il sera sans doute nécessaire au cours des années suivantes de fixer un objectif d'amélioration des propositions existantes sur la cartographie et d'en établir des nouvelles si besoin.

## PÉRIODE

1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## FA II-2 FICHE ACTION

### AXE 2 : LIEN SOCIAL / CADRE DE VIE / PARTICIPATION CITOYENNE

#### ENJEU

**D'ICI 2027, LES HABITANTS DU 10<sup>E</sup> ONT ACCÈS À UNE ALIMENTATION Saine ET À MOINDRE COÛT, ET ILS PEUVENT S'IMPLIQUER DANS LES SOLUTIONS D'ACCÈS RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE.**

#### NOM DE L'ACTION

Action collective « Mangez mieux à moindre coût »

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Consommer mieux en s'appuyant sur un partage d'expériences et de lieux ressources.
- Changer le regard du public sur les lieux solidaires.

#### PILOTE (S)

- CAF (TS)
- EPS
- Centre Social Aires 10

#### DESCRIPTION

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une approche de travail social de groupe sous forme d'interventions collectives.

Il s'agira de constituer des groupes d'échanges de personnes sur les solutions, les trucs et astuces pour consommer mieux.

Dans la méthodologie du travail social de groupe, il est privilégié la construction avec les participants des contenus des séances d'échanges. Il est donc difficile de prévoir pour tous les groupes la même planification. La première séance servira à établir le programme des séances suivantes à partir des souhaits des participants.

Néanmoins, au regard des connaissances des publics visés, il est probable que les sujets suivants seront évoqués par les participants :

- Les lieux et les ressources où l'on peut se procurer une alimentation saine à moindre coût.
- L'utilisation de produits non transformés à moindre coût.
- Les emballages.
- Les restes, les déchets et le gaspillage alimentaires.
- L'alimentation avec les adolescents (ex fast-food) ou avec les enfants (ex contenu des goûters).
- L'intervention de spécialistes comme des nutritionnistes.
- L'accessibilité et la visite des lieux ressources pour l'après groupe.
- Le plaisir de manger, le plaisir de cuisiner, le plaisir de partager un repas.
- La fonction sociale des repas en fonction des modes d'organisation ou d'habitudes et de représentations.

Cette action sera en interaction avec l'autre action du PST sur la même thématique. Les participants du groupe pourront proposer des lieux et ressources pour la cartographie et cette dernière pourra constituer un support présenté aux participants du groupe de l'action collective.

## **PARTENAIRES**

Parmi les partenaires, certains seront davantage concernés par l'orientation de personnes susceptibles d'être intéressées, et d'autres pourraient constituer des partenaires d'interventions en fonction des thématiques retenues par les familles.

- EPI.
- Services sociaux et de santé scolaires.
- Plateforme AGATE.
- Services Sociaux de l'arrondissement (SSP, CAF, Centres d'Hébergement...).
- Centres Sociaux.
- PMI, à voir pour une séance par exemple sur le goûter des enfants.
- CRAMIF, CNAV (dispositif "Bien dans son assiette").
- Restaurants solidaires, lieux de distribution.

## **PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**

Habitants du 10<sup>e</sup>. Public repéré par les travailleurs sociaux et les partenaires d'orientation.

Personnes dans des situations diverses (logement, hôtel social...), familles ou personnes isolées.

## **TERRITOIRE D'INTERVENTION**

10<sup>e</sup> arrondissement.

## **DURÉE DE L'ACTION**

1 groupe par année.

Au moins 4 séances avec la possibilité que le groupe poursuive en fonction des besoins.

## **COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISÉS**

- Budget convivialité : 100 euros.
- Supports de communication (valorisation des trucs et astuces) : 50 euros.
- Intervenants spécialisés si identifiés par les participants : en priorité en mobilisant des ressources institutionnelles existantes, et si besoin de ressources externes (300 euros).
- Ressources des partenaires : travailleurs sociaux Caf et SSP pour l'animation, référente familles Aires 10.
- Matériels habituels pédagogiques pour les actions collectives.
- L'Espace Parisien des Solidarités et les Interventions Sociales de la Caf pourraient mobiliser leurs budgets d'actions collectives respectifs si besoin.

## **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

- Nombre de participants.
- Nombre de séances.
- Modification de certaines habitudes de consommation.
- D'ici la fin des séances, les participants auront échangé des trucs et astuces pour consommer mieux.

## **COMMENTAIRES**

Il est à noter qu'il existe déjà des supports prévus pour ce type d'informations comme l'application PEPS de la ville de Paris. Il semble néanmoins que PEPS soit très peu utilisé par les habitants pour l'instant. Cependant, il est également nécessaire de souligner qu'il existe un recensement déjà très exhaustif en ligne grâce au Soliguide. En fonction de l'évaluation pour donner suite à la réalisation de cette action, il sera sans doute nécessaire au cours des années suivantes de fixer un objectif d'amélioration des propositions existantes sur la cartographie et d'en établir des nouvelles si besoin.

## **PÉRIODE**

1 groupe au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## FA III-1 FICHE ACTION

### AXE 3 : INSERTION, ACCÈS AUX DROITS

---

#### ENJEU

L'INTERCONNAISSANCE ENTRE LES STRUCTURES AGISSANT EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS ET LES STRUCTURES ACCOMPAGNANT LES PUBLICS CONSTITUE UN DES PREMIERS PALIERS DE L'ACCÈS AUX DROITS. ELLE PERMET DE MIEUX INFORMER LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS AFIN D'ACCOMPAGNER AU MIEUX LES BÉNÉFICIAIRES. ELLE FACILITE L'ARTICULATION DES DIFFÉRENTES PROPOSITIONS ET LA CONSTRUCTION DE PROPOSITIONS COMMUNES.

CETTE ACTION S'INSCRIT DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION « TERRITOIRE D'ACCÈS AUX DROITS » PORTÉE PAR LA VILLE DE PARIS EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE.

#### NOM DE L'ACTION

Forum professionnel « Accès aux droits »

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Favoriser l'interconnaissance des professionnels pour mieux orienter et accompagner les publics.
- Sensibiliser et mieux former les professionnels.
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs du territoire et créer une dynamique locale autour de propositions communes.
- Capitaliser sur les différents réseaux et coordinations de l'arrondissement (réseau inclusion numérique, jeunesse, insertion...).
- Réalisation d'un maillage institutionnel.

#### PILOTE (S)

- Mairie du 10<sup>e</sup>
- Espace Parisien des Solidarités 10<sup>e</sup>
- CAF de Paris

#### DESCRIPTION

Organisation d'un forum interprofessionnel annuel sur l'accès aux droits en invitant l'ensemble des acteurs du territoire qui participent, de près ou de loin, à l'accès aux droits. Le premier forum aurait pour objectif de définir ce que l'on entend par « accès aux droits », la contribution de chacun et quels sont les meilleurs outils pour y parvenir. L'organisation de temps spécifiques dans le cadre du forum de type *conférences*, *tables rondes*, *ateliers* permettraient de travailler de manière plus approfondie sur certaines thématiques, la notion d'aller vers...

Lors de ce forum des outils d'animation sont proposés (jeu de rôle, mise en situation, boîte à idée, brainstorming, technique du double tour) ainsi que l'organisation d'un « parcours » afin de découvrir l'ensemble des acteurs du territoire.

### **PARTENAIRES**

L'ensemble des acteurs impliqués dans l'accès aux droits.

### **PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**

Les professionnels de terrain dans le champ de l'action sociale, de l'accès aux droits...

### **TERRITOIRE D'INTERVENTION**

10<sup>e</sup> arrondissement.

### **DURÉE DE L'ACTION**

Un forum par an.

1<sup>er</sup> forum au premier semestre 2023.

### **COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISÉS**

- Organisation logistique du forum dans un espace adapté (ex : M10).  
Mise à disposition de matériel (stands, affichages...).
- Chaque participant est en charge de sa communication (affiches, flyers spécifiques...).
- Une communication sur l'évènement est à prévoir auprès de l'ensemble des acteurs de terrain (mailing, affichage...).
- Coût des intervenants et des animations.

### **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

- Création de nouveaux réseaux et émergence de propositions communes.
- Nombres de participants (implication dans le forum) / nombre de visiteurs.

### **PÉRIODE**

1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## FA III-2 FICHE ACTION

### AXE 3 : INSERTION, ACCÈS AUX DROITS

---

#### ENJEU

EN S'APPUYANT SUR LES EXPÉRIMENTATIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION "TERRITOIRE ACCÈS AUX DROITS" MAIS ÉGALEMENT GRÂCE À D'AUTRES PARTENAIRES DE L'ACCÈS AUX DROITS, L'ENJEU EST DE PRÉCISER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE ET LES FORMES LES MIEUX APPROPRIÉES POUR TOUCHER LES PUBLICS EN SITUATION DE NON-RECOURS, D'IDENTIFIER LES ACTIONS À POURSUIVRE ET DE NOUVELLES ACTIONS « D'ALLER VERS » À PROPOSER.

#### NOM DE L'ACTION

Actions collectives « d'aller-vers »

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Définir des modalités d'interventions souples inter-partenariales et les lieux et publics pertinents.
- Simplifier le maillage afin de viser une plus grande proximité.

#### PILOTE (S)

- CAF de Paris
- Espace Parisien des Solidarités 10<sup>e</sup>
- Équipe de Développement Local 10<sup>e</sup>

#### DESCRIPTION

Cette action qui s'appuie sur la convention « Territoire d'Accès aux Droits » vise à évaluer les actions déjà en cours dans le cadre du non-recours aux droits, poursuivre les plus efficaces et proposer d'autres actions pro-actives d'aller vers en direction des publics.

Elle s'appuie sur un constat partagé par l'ensemble des acteurs de la nécessité d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés des dispositifs, en mettant en œuvre des modalités d'interventions souples et adaptées.

Le premier palier de ces actions est la mise en œuvre d'un Forum interprofessionnel prévu au premier semestre 2023 qui permettra de débattre et de préciser collectivement les conditions de réussite et les modalités les plus adaptées pour toucher les publics (lieux, temps forts, modalités d'information, conditions d'accueil...).

## **PARTENAIRES**

- Signataires de la convention de *Partenariat Territoire Accès aux Droits* (Ville de Paris, Mairie du 10<sup>e</sup>, EPS, organismes de sécurité sociale, MDPH 75).
- Structures du territoire du 10<sup>e</sup>.

## **PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**

Habitants du 10<sup>e</sup> et notamment le public repéré par les divers partenaires sur des temps spécifiques de leurs parcours (ex : rentrée scolaire de septembre / l'entrée dans le parc social pour des nouveaux locataires / l'accueil d'un enfant au moment de la déclaration de grossesse / passage à la retraite/ASPA pour les personnes âgées.

## **TERRITOIRE D'INTERVENTION**

10<sup>e</sup> arrondissement.

## **DURÉE DE L'ACTION**

Actions conduites tout au long de l'année.

## **COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISÉS**

Ressources internes de chaque partenaire impliqué dans la démarche.

## **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

- Nombre d'actions menées au cours de l'année.
- Nombre de participants.
- Réalisation de questionnaires de satisfaction sur ces temps fort auprès du public.

## **PÉRIODE**

2023.

# ANNEXE 2

## LES PARTENAIRES

### Les partenaires cités ci-après ont participé à l'élaboration du PST 10<sup>e</sup>

- Association AJAM – Feu vert
- Association Axes Pluriels
- Association Colombbus
- Association Esperem
- Association Franco-Chinoise Pierre Ducerf
- Association J'imaginerais
- Association L'Assemblée des Citoyens Originaires de Turquie (L'ACORT)
- Association Les Pâtes au beurre
- Centre Paris Anim' Grange aux belles – CRL 10
- Centre Paris Anim' Jean Verdier – CRL 10
- Centre social AIRES 10
- Centre social Espace Château Landon – CRL 10
- Centre social et culturel Le Pari's des Faubourgs
- CHRS Aix – Association CASP
- CHRS Résidence Valmy – Association Emmaüs
- Circonscription des Affaires Scolaires et de Petite Enfance 10<sup>e</sup>
- Direction de la Prévention et de la Sécurité – Ville de Paris
- Elogie SIEMP
- Équipe de développement local du 10<sup>e</sup> – DDCT
- Équipe des Interventions Sociales – Caf de Paris
- Espace de vie sociale Château d'eau – Association Axes Pluriels
- Espace de vie sociale Club Tournesol – Association ARC-EA
- Espace de vie sociale Jeunesse St Vincent de Paul
- Espace Parents – Caf de Paris
- Espace Paris Emploi Compétences (EPEC)
- Espace Parisien d'Insertion
- Espace Parisien des Solidarités
- Habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement
- LAEP La Caragole – Association ARC EA
- Mairie du 10<sup>e</sup>
- Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap – MDPH 75
- Maison des familles et des cultures Fondation OPEJ
- Paris Habitat
- PEPS – Caf de Paris
- Pôle Emploi
- Samu Social
- Service d'Accueil de Jour Éducatif Récollets
- Service de PMI – DFPE Ville Paris
- Service Social de Proximité 10<sup>e</sup> – Espace Parisien des Solidarités
- Sous-Direction de la Jeunesse – DJS – Ville de Paris







BASSE DÉFINITION

